

6<sup>ème</sup> colloque de la revue

**AJ** Famille

ACTUALITÉ JURIDIQUE FAMILLE

# Actualité du droit de la famille 2020

Vendredi 13 novembre 2020



LIVE

Retransmission en direct

Organisé par :

DAJLOZ  
FORMATION

# Actualité du droit de la famille 2020

**L**e 6<sup>ème</sup> colloque de l'AJ famille se tiendra le **vendredi 13 novembre**. Une seule date à retenir, mais **deux possibilités** offertes ; en effet vous pourrez venir nous rencontrer à Paris, dans un lieu d'exception, ou bien décider de participer à **distance**, au direct de l'événement. À vous de choisir !

**Dalloz Formation** et la revue de l'AJ Famille s'associent cette année encore pour vous proposer une conférence rassemblant des intervenants prestigieux, autours de sujets brûlants.

Au programme de ce rendez-vous incontournable des praticiens **du droit de la famille**, des ateliers sur des problématiques essentielles comme **la réforme de la procédure de divorce, l'assistance éducative, l'urgence dans les procédures familiales, la séparation des biens et l'indivision, la réforme de la bioéthique, les successions, mais encore le droit international privé...**

Enfin, la traditionnelle **table ronde** accueillera d'éminents experts et sera, cette année encore, consacrée au **divorce**.

## Objectifs

- Comprendre les dernières évolutions en matière de droit de la famille
- Maîtriser la réforme récente de la procédure de divorce
- Anticiper les réformes à venir afin d'appréhender sereinement les changements pouvant en découler

## PROGRAMME

### 09h00 - Présentation de la journée

**Valérie AVENA-ROBARDET**, Rédactrice en chef de l'AJ Famille

### 09h15 - Assistance éducative

**Laurent GEBLER**, Juge des enfants à Bordeaux et Président d'une Association nationale de magistrats de la jeunesse

**Claire BRUGGIAMOSCA**, Avocate au Barreau de Paris en droit des mineurs et en droit des étrangers

- Assistance et représentation de l'enfant en assistance éducative
- Présentation du dispositif de prise en charge par le département
- Développer l'accès au juge administratif
- Présentation du contrat jeune majeur

### 10h00 - Réforme de la procédure de divorce

**Hélène BODIN**, Adjointe à la cheffe de bureau du droit des personnes et de la famille, Direction des affaires civiles et du sceau, Ministère de la Justice

**Elodie GUENNEC**, Adjointe à la cheffe de bureau du droit processuel et du droit social, Direction des affaires civiles et du sceau, Ministère de la Justice

- Réforme du divorce : ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Points de procédure : assignation et date de saisine du juge, mécanisme de la prise de date au 1<sup>er</sup> janvier 2021, mise en état et procédure participative
- Focus sur les mesures provisoires
- Ordre des demandes en divorce : schémas des possibilités

#### **10h45 - L'urgence dans les procédures familiales**

**Sylvain THOURET**, Avocat au Barreau de Lyon, Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

- La procédure de référé
- La procédure à jour fixe
- La procédure à bref délai
- La procédure à heure fixe
- Les mesures conservatoires

#### **11h15 - 11h30 : Pause**

#### **11h30 - Séparation de biens et indivision**

**Jérôme CASEY**, Avocat associé au Barreau de Paris, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

- Jurisprudence : logement et contribution aux charges du mariage, où en est-on ?
- Quelques arrêts récents intéressants : florilège sur l'indivision
- Procédure & pratique judiciaire : la Procédure accélérée au fond de l'indivision peut-elle être déléguée au Juge aux Affaires familiales ?

#### **12h15 - Réforme de la bioéthique**

**Laurence BRUNET**, Juriste, chercheuse associée au centre Droit, Sciences et Techniques de l'université Paris I, chargée de mission au Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin, spécialiste en droit des personnes et de la bioéthique

- La filiation en cas de recours à une PMA avec don de gamètes pour les couples de femmes et les femmes célibataires
- L'accès aux origines
- La filiation des personnes transgenres

#### **13h00 - 14h00 : Déjeuner**

#### **14h00 - Successions**

**Christophe VERNIERES**, Professeur de droit privé à l'Université Panthéon - Sorbonne Paris I

- Point sur le recel successoral
- Aspects liquidatifs du rapport et de la réduction
- Dernières actualités jurisprudentielles

#### **14h30 - Droit international privé**

**Alexandre BOICHÉ**, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine et en droit international et droit de l'Union Européenne

**Delphine ESKENAZI**, Avocate aux Barreaux de Paris et de New York

- Revue de jurisprudence en matière de droit international et de droit européen
- Focus sur les conséquences de l'entrée en vigueur de la réforme du divorce le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et son incidence sur les divorces internationaux

#### **15h15 - 15h30 : Pause**

#### **15h30 - Table ronde sur le divorce**

- **Hélène MOUTARDIER**, Avocate au Barreau de l'Essonne, Spécialiste en droit de la famille, Ancien Bâtonnier du Barreau de l'Essonne, Membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers Spécialiste en droit de la famille
- **Jérôme CASEY**, Avocat associé au Barreau de Paris, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux
- **Stéphane DAVID**, Notaire associé, Expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris
- **Sylvain THOURET**, Avocat au Barreau de Lyon, Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
- **Alexandre BOICHÉ**, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine et en droit international et droit de l'Union Européenne

#### **17h30 - Clôture de la journée**

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

**Date** : Vendredi 13 novembre 2020

**Horaires** : de 9h00 à 17h30

**Lieu** : Paris (Lieu à confirmer)  
ou à distance, en direct

**Tél** : 01 40 64 13 00 • **Fax** : 01 40 64 54 69

**Email** : inscription@dalloz.fr

**Site internet** : www.dalloz-formation.fr

M.  Mme  MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

\* Nom : .....

\* Prénom : .....

Raison sociale : .....

\* Fonction : .....

\* SIRET [ | | | | | | | | | | | | | | | | ] NAF / APE [ | | | | | | ]

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

\* Tél : ..... Fax : .....

\* E-mail : .....

Dossier d'inscription suivi par M., Mme : .....

Entité à facturer (à compléter si différent) : .....

Numéro de prise en charge OPCA (si différent) : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : .....

Nom du responsable formation : .....

**Bulletin à renvoyer en rappelant le code PDFWEB :**

**Par courrier :** DALLOZ FORMATION - 45 rue Liancourt - 75014 Paris

**Par fax :** 01 40 64 54 69

**Par e-mail :** inscription@dalloz.fr

Oui, je m'inscris au « 6<sup>ème</sup> colloque de la revue AJ Famille » :

**Actualité de droit de la famille 2020 - PPUS0021**

**Je m'inscris en présentiel**

**Je m'inscris à distance (live)**

Tarif public : 590€ HT soit 708€ TTC

Tarif abonnés revue AJ Famille : 490€ HT soit 588€ TTC

Inscription dans le cadre d'un Pass Avocat / Pass Cabinet / Pass Notaire (SANS DROITS D'INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRES)

N° du Pass .....

Règlement par virement sur le compte : BNP Paribas IBAN FR76 30004 01328 00013193945 04 ou par chèque à l'ordre de : Dalloz Formation

**Ce bon de commande dûment complété vaut inscription définitive**

**Conditions générales de vente consultables en intégralité sur [www.dalloz-formation.fr](http://www.dalloz-formation.fr)**

**Extrait - Conditions d'annulation**

Toute annulation ou demande de report doit être formulée par écrit. Pour toute annulation faite par le client entre 15 et 4 jours ouvrés avant le début de la formation, Dalloz Formation facture 50 % du montant HT, non remis, des droits d'inscription. Dans les 3 jours précédant la formation, Dalloz Formation facture 100% du prix non remis de la formation.

J'ai lu et accepte les conditions générales de vente

**Signature et cachet de l'entreprise/cabinet**

MC  
Votre inscription doit être obligatoirement signée et tamponnée